fervent, comme avant-goût des délices éternelles réservées à sa fidélité ? Quelle joie du cœur ! Quelle tranquillité d'esprit ! Quel bonheur dans les exercices de piété !

Pour lui, combien sont vraies les paroles du prophète : " Seigneur, un jour passé dans votre sanctuaire vaut mieux que mille sous la tente du pécheur ! "

Chaque jour, il peut s'écrier avec le saint roi David : " Ah ! qu'il est doux à des frères de vivre ensemble dans la paix et l'union ! " ce qu'il chante souvent, avec ses frères, dans un saint enthousiasme.

Enfin, après cette vie de calme, d'innocence et de sainte joie, quelle confiance au moment de la mort ! Et en effet, que pourrait craindre et redouter ce fervent apôtre de la jeunesse, qui a vécu dans la pureté, qui a sacrifié sa vie au bien des âmes, et qui, au moment de sa mort, peut dire avec Ste. Thérèse : " Je vais être jugé par Celui que j'ai tant aimé."

Qu'elle est magnifique aussi la couronne de gloire réservée à celui qui s'est voué à l'enseignement de la jeunesse ! Après sa mort, il voit s'ouvrir devant lui les portes éternelles ; Jésus-Christ l'associe à sa gloire, ses frères qui l'ont précédé au séjour du bonheur, acclament son triomphe, et les âmes de ses élèves, sauvées par son zèle, forment autour de lui la plus riche couronne !

Pour être admis au Noviciat d'une Communauté religieuse, il faut remplir certaines conditions de santé, d'aptitudes, etc., qui sont indiquées dans le Prospectus qui lui est propre.

Voici un extrait de celui des Frères des Ecoles chrétiennes.

PRINCIPAUX RENSEIGNEMENTS DU PROSPECTUS.

Les qualités plus spécialement requises dans les *Postulants* peuvent se diviser en :

1° *Physiques.*—La santé et les forces nécessaires pour supporter les fatigues de l'enseignement ; la taille ordinaire ; un extérieur convenable, sans difformité apparente.

2° *Intellectuelles.*—Le jugement sain, l'esprit juste ; de suffisantes aptitudes, soit pour acquérir l'instruction nécessaire,